



Présidente	Valérie Deplano	CNRS/Aix-Marseille Université
Vice-Président	Sébastien Laporte	Arts & Métiers ParisTech
Trésorier	Khalil Ben Mansour	Université Technologie Compiègne/CNRS
Secrétaire Général	Floren Colloud	Université de Poitiers/CNRS

Politique de partenariat de la Société de Biomécanique

La Société de Biomécanique en quelques mots

Présentation administrative La Société de Biomécanique est une société savante internationale créée en 1976. Elle a pour langue usuelle le français. Ses statuts sont déposés à la Préfecture de Police de Paris, France, sous le régime de la loi française du 1^{er} juillet 1901 qui régit les associations à but non lucratif. Son siège social est situé 151 boulevard de l'hôpital, 75 013 Paris, France.

Champ d'intervention Elle a pour objet d'encourager et de promouvoir les recherches dans tous les domaines de la biomécanique. Son rôle est, notamment, d'inciter une coopération étroite entre les chercheurs, d'encourager la diffusion des connaissances et de favoriser le développement de cette discipline. Les membres de la Société de Biomécanique s'intéressent à l'étude de systèmes biologiques vivants ; de ce fait, leurs activités scientifiques se situent à l'interface de plusieurs disciplines telles que la physique, la biologie, la mécanique, la physiologie, la neurophysiologie, la médecine, l'ingénierie, la robotique, l'imagerie, ... Ces recherches sont, de par les objets d'études, multi échelles et multi physiques. Elles sont menées au moyen de modélisations *in vivo*, *in vitro* et *in silico*. Elles répondent à des enjeux sociétaux importants dans les domaines de la santé, des activités physiques et sportives, des transports, de l'ergonomie, de la production industrielle, ...

Développement La Société de Biomécanique contribue au développement de la biomécanique au moyen de l'organisation d'un congrès annuel et de journées thématiques, de la diffusion d'une « Newsletter » et d'un rapport d'activités à l'ensemble de ses membres et par l'animation de deux groupes thématiques structurés dans les domaines de la « Biomécanique des chocs » et de « l'Activité physique, performance, sport et santé ». De plus, ses membres sont impliqués dans les comités éditoriaux de nombreuses revues de références dans tous les domaines couverts par la biomécanique.



De soixante et un membres à sa création en 1976, la Société de Biomécanique en compte de nos jours près de dix fois plus répartis sur cinq continents. Le nombre de ses membres a doublé au cours de ces dix dernières années.

Habituellement, son congrès annuel regroupe entre 180 et 250 participants pour 100 à 150 contributions scientifiques originales. Ces contributions sont publiées sous la forme d'articles courts dans un numéro spécial de la revue scientifique indexée *Computer Methods in Biomechanics and Biomedical Engineering* publiée en « open-access ». Les co-auteurs des ces contributions sont basés dans plus de 30 pays. Depuis 2014, la proportion d'étudiant est en augmentation de 10% suite à la mise en place de son programme incitatif. Elle se situe actuellement à près de 40%. Les contributions à ces congrès se situent au sein des dix thématiques suivantes : (1) Biomatériaux et ingénierie tissulaire, (2) Biomécanique cardiovasculaire et respiratoire, (3) Biomécanique cellulaire, tissulaire et mécanobiologie, (4) Biomécanique des chocs, (5) Biomécanique ostéoarticulaire, (6) Biomécanique du mouvement et musculosquelettique, (7) Biomécanique du sport, (8) Ergonomie, handicap et réhabilitation, (9) Robotique humanoïde et GMCAO, (10) Biomécanique de la posture et de l'équilibre. Les conférences plénières qui structurent les congrès annuels sont assurées par des scientifiques, cliniciens ou industriels de renommées internationales.

Rayonnement La Société de Biomécanique a noué des relations fortes avec de nombreuses sociétés francophones telles que l'Association Française de Mécanique [AFM], la Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique [SOFCOT], la Société Française de Médecine Physique et Réadaptation [SOFMER], la Société Francophone d'Analyse du Mouvement chez l'Enfant et l'Adulte [SOFAMEA], la Société Française du Génie Biologique et Médical [SFGBM] ou la Société Française d'Hypertension Artérielle [SFHTA]. Elles se concrétisent par l'organisation de congrès (AFM 2011, SOFMER 2012), de journées thématiques et d'écoles d'été communs, par la co-organisation de sessions, tables rondes ou d'ateliers lors de leurs congrès respectifs et par le parrainage de manifestations scientifiques.

Dès sa création, la Société de Biomécanique a établi des liens significatifs avec les principales sociétés scientifiques anglophones en biomécanique. Ils se traduisent par des affiliations communes (International Society of Biomechanics [ISB], International Society of Biomechanics in Sports [ISBS], European Society of Biomechanics [ESB], American Society of Biomechanics [ASB], Canadian Society of Biomechanics/Société Canadienne de Biomécanique [CSB/SCB]), l'organisation de congrès commun (CSB/SCB-SB 2000, ESB-SB 2016), la participation à l'organisation de congrès internationaux (International Conference on Mechanics in Medicine and Biology 1982, ISB 1993, World Congress on Medical Physics and Biomedical Engineering 1997, World Congress of Biomechanics 2006 et 2018, International Conference on Biomechanics in Sports 2015, FIMM/SOFMMOO/UEMMO International Congress 2018), la co-organisation de sessions (European Society for Biomaterials [ESB], International Research Council on Biomechanics of Injury [IRCOBI], ISB, ISBS), le parrainage de congrès (Euromech 534, 594 et 595) ou l'implication de ses membres dans les conseils d'administration de sociétés internationales telles que ISB, ISBS, ESB, SOFAMEA, World Council of Biomechanics [WCB].



Excellence La Société de Biomécanique met en avant l'excellence en biomécanique au moyen de différents prix et bourses scientifiques.

Le prix Christian Oddou est le prix le plus prestigieux de la Société de Biomécanique. Il récompense les travaux d'un-e chercheur-euse senior-e de renommée internationale. Il est remis lors du congrès annuel à la suite d'une conférence plénière du-e lauréat-e.

Le prix jeune chercheur-euse, le prix de thèse et le prix du meilleur poster visent à promouvoir des travaux, fondamentaux ou appliqués, qui s'inscrivent pleinement dans les thématiques de recherche qui font le rayonnement de la biomécanique, tant au plan national qu'international.

En ce qui concerne les bourses scientifiques, la Société de Biomécanique a mis en place une démarche pro-active en direction de ses membres, notamment des membres juniors, pour faciliter la participation à son congrès annuel (bourse de voyage), favoriser les échanges inter-générationnels (programme de parrainage) et initier des collaborations de recherche (bourses jeune chercheur-euse et bourses chercheur-euse confirmé-e).

Partenariats proposés par la Société de Biomécanique

La Société de Biomécanique a souhaité modifier son approche avec ses partenaires. Jusqu'à présent, cette relation se traduisait à une participation des partenaires à son congrès sous la forme de stands d'exposition. Cette seule approche ne correspond plus totalement aux évolutions des relations entre les entreprises et la recherche scientifique et de fait aux attentes des dits partenaires et des membres de la Société de Biomécanique. Lors de ses derniers congrès, la Société de Biomécanique a expérimenté d'autres formes de relations telles que la mise en place d'ateliers scientifiques. Ces ateliers scientifiques ont été soit portés complètement par un partenaire soit animés par des membres de la Société de Biomécanique et soutenus par un partenaire. Cette démarche a rencontré un succès important et des retours très positifs de la part et des partenaires impliqués et des participants à ces ateliers.

Suite à ces expériences, la Société de Biomécanique souhaite poursuivre cette démarche par la mise en place d'un partenariat sur une durée de 3 années exclusivement liées aux congrès organisés par la seule Société de Biomécanique. Ainsi il ne concerne pas les années où le congrès sera un congrès joint avec une autre société scientifique. L'objectif est d'offrir aux partenaires une forte visibilité *via* les multiples formes de communication dont disposent la Société de Biomécanique. Trois options complémentaires viennent étayer cette offre de partenariat proposée par la Société de Biomécanique :

- Option 1 : co-organisation *a minima* d'un atelier scientifique lors de l'un des congrès organisé par la Société de Biomécanique sur la durée du partenariat ;
- Option 2 : soutien spécifique à l'un des prix de la Société de Biomécanique (prix de thèse, prix du meilleur poster et prix jeune chercheur-euse) sur la durée du partenariat ;



- Option 3 : espace d'exposition lors des congrès organisés par la Société de Biomécanique.

Les modalités de ce partenariat ainsi que les trois options sont détaillées ci-après.

La Société de Biomécanique s'engage à investir les fonds perçus dans le cadre de ce partenariat dans les actions développées en direction de ses membres notamment des étudiants en master et thèse. Ces actions ont pour but de mettre en avant l'excellence scientifique au moyen de ses prix, de faciliter la participation des étudiants à son congrès (bourse de voyage), de favoriser les échanges intergénérationnels (programme de parrainage) et d'initier des collaborations de recherche (bourses jeune chercheur·euse et chercheur·euse confirmé·e).

Partenariat proposé par la Société de Biomécanique

Obligations de la Société de Biomécanique

La Société de Biomécanique s'engage à :

1. Placer/Afficher/Vidéo-projeter le logo du partenaire (avec ou sans lien dynamique vers son site internet selon le type de support) sur :
 - La page d'accueil du site internet de la Société de Biomécanique (www.biomecanique.org).
 - La page « partenaires » du site internet de la Société de Biomécanique accompagné d'une brève description de son activité.
 - La page d'accueil du site internet du congrès de la Société de Biomécanique.
 - La page « partenaires » du site internet du congrès de la Société de Biomécanique accompagné d'une brève description de son activité.
 - Les banderoles et affiches du congrès de la Société de Biomécanique.
 - Le programme imprimé du congrès de la Société de Biomécanique.
 - Les conférences plénières et les conférences liées aux prix de la Société de Biomécanique.
 - Les certificats qui seront remis aux lauréats·es des actions incitatives mises en place par la Société de Biomécanique (par exemple programme de parrainage, bourse de voyage, bourse de collaboration de recherche).
 - La « Newsletter » de la Société de Biomécanique (quatre publications par an distribuées à l'ensemble de ses membres).
 - Le rapport d'activités de la Société de Biomécanique (une publication par an distribuée à l'ensemble de ses membres).
2. Publier dans la « Newsletter » une contribution par an fourni par le partenaire présentant ses activités.
3. Inclure la brochure fourni par le partenaire (prise en charge des frais de port incluse) dans le matériel distribué aux participants du congrès de la Société de Biomécanique.
4. Délivrer au partenaire deux (2) invitations pour participer aux congrès de la Société de Biomécanique qui se tiendront au cours de la durée de ce partenariat.

Obligations du partenaire

Le partenaire s'engage à :



1. Verser la somme forfaitaire de 4 500€ TTC (quatre mille cinq cents euros TTC) en trois échéances de 1 500€ TTC (mille cinq cents euros TTC) respectivement à la date de signature de ce contrat de partenariat et au 15 septembre des deux années suivantes pour le compte de la Société de Biomécanique par virement bancaire.
2. Fournir sa charte graphique pour l'édition de son logo sur les différents supports compris dans ce partenariat.
3. Fournir une adresse internet pour les différents liens dynamiques.
4. Fournir une brève description de son activité pour la page « partenaires » des sites de la Société de Biomécanique et du congrès de la Société de Biomécanique.
5. Rédiger et transmettre une contribution par an pour la « Newsletter » de la Société de Biomécanique.
6. Fournir à ses frais une brochure en nombre suffisant pour distribution aux participants au Comité d'organisation du congrès de la Société de Biomécanique.

Option 1 : co-organisation d'un atelier scientifique

Obligations de la Société de Biomécanique spécifiques à l'option 1

La Société de Biomécanique s'engage à :

1. Co-organiser un atelier scientifique avec le partenaire lors de l'un des congrès de la Société de Biomécanique qui se tiendra au cours de la durée de ce partenariat. Le thème de cet atelier scientifique sera déterminé d'un commun accord entre les deux parties.
2. Prendre à sa charge la ou les pauses café mise(s) en place lors de cet atelier scientifique.
3. Faire publicité de cet atelier scientifique *via* les média usuels.

Obligations du partenaire spécifiques à l'option 1

Le partenaire s'engage à :

1. Verser la somme forfaitaire de 1 500€ TTC (mille cinq cents euros TTC) en trois échéances de 500€ TTC (cinq cents euros TTC) respectivement à la date de signature de ce contrat de partenariat et au 15 septembre des deux années suivantes pour le compte de la Société de Biomécanique par virement bancaire.
2. Co-organiser ou sponsoriser un atelier scientifique lors de l'un des congrès de la Société de Biomécanique qui se tiendra au cours de la durée de ce partenariat.
3. Prendre à sa charge les frais spécifiques liés à l'organisation de cet atelier scientifique tels que les frais de déplacement et d'hébergement de conférenciers, le déplacement ou la location de matériel spécifique, les mises à jour logicielles.



Option 2 : soutien spécifique à un prix de la Société de Biomécanique

Obligations de la Société de Biomécanique spécifiques à l'option 2

La Société de Biomécanique s'engage à :

1. Inclure le nom du partenaire dans la dénomination du prix soutenu ;
2. Éditer le certificat du prix qui sera remis au-à la lauréat-e avec le logo du partenaire.

Obligation du partenaire spécifique à l'option 2

Le partenaire s'engage à :

1. Verser la somme forfaitaire de 1 500€ TTC (mille cinq cents euros TTC) en trois échéances de 500€ TTC (cinq cents euros TTC) respectivement à la date de signature de ce contrat de partenariat et au 15 septembre des deux années suivantes pour le compte de la Société de Biomécanique par virement bancaire.

Option 3 : espace d'exposition

Obligation de la Société de Biomécanique spécifique à l'option 3

La Société de Biomécanique s'engage à :

1. Fournir au partenaire un espace d'exposition composé *a minima* d'une (1) table et de deux (2) chaises lors des congrès de la Société de Biomécanique qui se tiendront au cours de la durée de ce partenariat.

Obligation du partenaire spécifique à l'option 3

Le partenaire s'engage à :

1. Verser la somme forfaitaire de 1 500€ TTC (mille cinq cents euros TTC) en trois échéances de 500€ TTC (cinq cents euros TTC) respectivement à la date de signature de ce contrat de partenariat et au 15 septembre des deux années suivantes pour le compte de la Société de Biomécanique par virement bancaire.

Contact

Pour toute information concernant l'offre de partenariat et ses trois options proposée par la Société de Biomécanique, n'hésitez pas à prendre contact avec Floren Colloud (Floren [point] Colloud [arobase] univ [tiret] poitiers [point] fr).